



**AR Prefecture**

016-200054047-20211216-2021\_12\_16\_05-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

Considérant que la section du chemin rural, objet de la vente, se situe uniquement en bordure de la propriété de Monsieur et Madame VAN BEERS Henricus, il n'y a pas lieu d'informer d'autres propriétaires riverains de ce chemin de cette vente ;

Considérant la mise en œuvre du droit de préemption par Monsieur et Madame VAN BEERS Henricus, propriétaires riverains du chemin rural ;

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **FIXE** le prix de vente à 0,30 euros par mètre carré ;
- **VEND** la section du chemin rural de la Rose Blanche cadastrée section AM N° 270 et N° 271 d'une surface de 376 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame VAN BEERS Henricus au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 112,80 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- **DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 17 décembre 2021

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

